



A. RESUME

Le Compartiment SOLYS – Europe Horizon (le « Compartiment ») est un OPCVM actif. L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer l'Indice de référence (tel qu'il est défini ci-après) dans une perspective à long terme, en exploitant les opportunités d'investissement sur les marchés actions, tout en procurant un flux de distributions constant. Ce Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant dans :

- un panier diversifié de valeurs mobilières (le « Panier »), composé principalement de titres de créance à taux fixe ou variable, émis ou garantis par des États souverains de la zone euro bénéficiant d'une note de crédit au moins équivalente à celle de la France, et d'actions ou de parts d'OPCM ou d'autres OPC,

et/ou

- un produit dérivé de gré à gré (le « Swap ») dont le but est d'atteindre son objectif d'investissement en échangeant le produit de l'investissement contre la valeur du Portefeuille (tel que défini ci-après). Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectuera pas d'investissements durables. Au moins 90 % des investissements du Compartiment favorisent les caractéristiques environnementales et sociales. Le compartiment effectuera au moins 10 % d'investissements durables au sens du RGPD. Ces investissements pourraient être alignés sur la taxonomie de l'UE, mais le Gestionnaire d'investissement n'est pas actuellement en mesure de préciser la proportion exacte des investissements sous-jacents du produit qui tiennent compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan de l'environnement.

Afin d'identifier la contribution positive à un objectif environnemental et/ou social, le Gestionnaire d'investissement met en œuvre le cadre des Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par les Nations unies en 2015 en vue d'une réalisation en 2030, ainsi que la Taxonomie européenne.

Pour qu'un investissement soit considéré comme durable, il doit être aligné sur au moins un ODD, sans être désaligné par rapport à aucun autre ODD, tout en respectant tous les principes de la politique ESG du Gestionnaire d'investissement.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales en intégrant des critères extra-financiers dans le processus d'investissement et en excluant certains secteurs ou activités qui ne respectent pas certaines normes ou valeurs. Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment reposent une approche combinant une analyse financière fondamentale et une analyse extra-financière axée sur les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Le Gestionnaire des investissements tient compte des facteurs ESG tout au long du processus d'investissement, y compris la recherche, l'engagement auprès des entreprises et la construction du

portefeuille. Le Gestionnaire des investissements intègre i) une politique d'exclusion complétée par ii) une politique d'intégration ESG.

En fonction de son secteur d'activité et de sa présence géographique, chaque émetteur est exposé à différents risques extra-financiers significatifs. Notre principale analyse ESG porte sur la capacité de l'émetteur à gérer ses principaux risques et opportunités en lien avec les questions environnementales (telles que les émissions de carbone, le stress hydrique), les enjeux sociaux (tels que la sécurité au travail, la rotation du personnel) ou les pratiques de gouvernance (conseil d'administration et comptabilité). Afin d'évaluer la gestion des risques ESG des émetteurs, le Compartiment utilise le fournisseur de données MSCI et ses notations ESG. Le Compartiment n'investit pas dans les émetteurs considérés comme « retardataires », c'est-à-dire notés CCC. En outre, les émetteurs qui faisaient partie des 20 % les plus mal notés en matière d'ESG ont été exclus.

Grâce à l'intégration des critères ESG, le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales telles que le développement de revenus d'activités à impact durable, l'engagement envers l'accord de Paris ou la réduction ciblée des émissions de CO2.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour évaluer la mise en œuvre des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.